



TBB = 10,75% | N/A = Non applicable

CONDITIONS DEBITRICES ET CREDITRICES APPLICABLES PAR BANQUE ATLANTIQUE

au titre du premier semestre 2026

I - CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de banque, consignées dans le présent recueil, s'appliquent aux opérations réalisées en Côte d'Ivoire par Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI), au profit de sa clientèle. Les conditions et règlements édictés par les Autorités Monétaires s'appliquent de plein droit, même s'ils ne figurent pas explicitement dans le présent recueil. Il en est de même pour les normes décluant d'accords conclus entre BACI et ses partenaires. Les conditions et règlements édictés par les Autorités Monétaires et les dispositions de l'instruction 004-5-2015 du 9 mai 2015 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), établissant un canevas de présentation harmonisé des tarifs des produits et services bancaires offerts par les Établissements de crédit à leur clientèle, à savoir :

- I - Les conditions générales du compte ; VI - Les opérations sur titres ;
- II - Les services rattachés au fonctionnement du compte ; VII - Les opérations de change ;
- III - Les services bancaires ; VIII - Les opérations de crédit ;
- IV - Les services banque à distance ; IX - Les opérations avec l'étranger ;
- V - La gestion des incidents de carte ; X - Les autres services (divers)

Pour toute réclamation, bien vouloir contacter le Service réclamation et qualité au numéro :

+225 27 20 31 59 50

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

De façon générale, sont à la charge du client, tous impôts et taxes quelconques présents et à venir prévus par les présentes conditions. Les tarifs mentionnés sont en euros et sont exprimés en francs CFA (FCFA) hors TVA.

Toutes les taxes, en particulier la TVA et l'IRCIRVM, sont intégralement à la charge de la clientèle et restent à la source suivant les tarifs en vigueur. Toute taxe ou autre charge imposée par l'autorité monétaire ou par la charge du client à l'exception de ceux définis par l'Instruction de la BCEAO n°004-5-2014 du 25 juin 2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les Établissements de crédits de l'OMDA à leur clientèle.

21. **Impôts bancaires et taxes de valeur**
Les taxes bancaires sont celles où la BCEAO est soit installée, soit représentée.

-Les dates de valeur sont toujours exprimées en jours ouvrables. Le samedi est considéré comme jour non ouvrable.

22. **Monnaie**
Les tarifs indiqués dans le présent recueil sont exprimés en Francs CFA (FCFA) hors TVA.

Les tarifs indiqués dans le présent recueil sont exprimés en Francs CFA (FCFA) hors TVA.

24. **Opérations internationales**
Les opérations entre banques ne sont pas soumises aux conditions fixées par le présent texte.

En cas de crédit consulaire, l'accord des banques du consortium peut amener à déroger aux conditions du présent texte.

Une telle dérogation sera prise dans les cas de risk sharing inter-filières.

Les crédits aux établissements financiers peuvent également être accordés à des conditions spéciales.

24. **Taux depuis la clôture**
Les frais de télé/Swift/Intégration/fax/courrier sont appliqués sur la base du tarif pratiqué par les différents prestataires et majorés comme ci-dessous.

Banque Atlantique Côte d'Ivoire est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de l'Union Monétaire Ouest Africaine (FGOR-UMOA).

Les petits déposants (particuliers titulaires de comptes épargne...) peuvent bénéficier dans ce cadre, d'un remboursement dont le plafond correspond à 140 000FCFA (montant fixé par le FGOR-UMOA et révisable) en cas de cessation de paiements.

B- TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG

I- CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

111	Conditions d'ouverture de compte	
1111	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	22313
1111	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Montant minimum : 10 000 000 FCFA Montant maximum : pas de maximum Durée minimum : 3 mois
1112	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
1113	Compte courant	Gratuit
1114	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Gratuit
1115	Autres types de comptes	N/A
1116	Assurance décès accidentel associé au compte courant	N/A
12	Conditions de clôture de compte	
121	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Gratuit
122	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
123	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
124	Lettre de clôture juridique	Gratuit
125	Autres types de clôture de comptes	N/A

II- SERVICES RATTACHE AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

21	Gestion de compte	
211	Conditions débitrices et frais	
2111	Taux de base bancaire (TBB)	10,75%
2112	Commission de plus fort découvert	1/12* minimum 1 000 francs
2113	Commission de mouvement au dépôt sur compte courant	
21131	Société	1/4 pour mille minimum 10 000
21132	Entreprises individuelles	1/4 pour mille minimum 1 000
21133	Associations et ONG	Gratuit
2114	Commission de dépassement sur compte autorisé	25 000 FCFA HT sur compte autorisé
2115	Commission de dépassement sur compte non autorisé	25 000 FCFA HT sur compte autorisé
2116	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	12 000 FCFA HT
21161	Société en constitution	Gratuit
21162	Associations et ONG	5.000
21163	Autres sociétés (Entreprises individuelles, SA, SARL, Coopératives, Groupements, etc.)	12 000 FCFA HT
21164	Pack Select Pro TPE Exécutive	20 000 FCFA
21165	Pack Select Pro TPE Gold	18 000 FCFA
21166	Pack Select Pro ASSO	15 000 FCFA
2117	Arrêté de compte	Gratuit
212	Relevé d'identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2121	Relevé de compte	
2122	Mensuel	Gratuit
2123	A la demande (mois en cours)	
21231	relevé papier	1 800/-/ page
21232	relevé par e-mail	2500/-/compte
21233	relevé par fax	1000/-/ page
21234	Autre période (tarif par mois)	
21241	Hebdomadaire	5.000/mois
21242	Journalier	20.000/mois
2125	Attestations bancaires	15.000
2126	Attestation de solde	15.000
2127	Attestation de non engagement etc	50.000
2128	Confirmation bancaire	50.000
2129	Autres types d'attestations bancaires	
2130	Attestations de capacité financière	25000
2131	Attestation de ligne de crédit	25000
2132	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 par versement
2133	Frais de procuration	50 000
2134	Conditions débitrices	
2135	Produits d'épargne	
2136	Compte PRO GROSSANCE	3,50% rémunéré, dès 2 000 000
2137	Intérêts créditeurs sur bons de caisse et comptes à terme	Suivant grille semestrielle
2138	Autres types de conditions débitrices	Sur consultation
22	Moyens de paiement	
221	Chèques	
2211	Délivrance de chèquier	
22111	Chèques barrés non endossables	Gratuit
22112	Lettre-chèque	Sur devis
22113	Chèques de banque sur place	15.000
22114	Chèques de banque UEMOA	20.000
22115	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Voir tarifs transferts
22116	Certification de chèque	N/A
22117	Frais pour annulation de chèque de banque	10.000
22118	Opposition sur chèque ou chèquier par l'émetteur	15.000
22119	Relevé d'opposition	15.000
22120	Frais de destruction de chèquier	10.000
22121	Frais de destruction de chèquier	10.000
22122	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provision	(Rejet de chèque 5 000 - Rejet pour motif d'absence ou d'insuffisance de provision: 30 000)
22123	Frais de rejet pour autres motifs	5 000
22124	Forfait chèque impayé < à montant X FCFA (montant à préciser)	N/A
22125	Exécution de chèque à domicile (sous pli simple)	au réel
22126	Exécution de chèque à domicile (sous pli recommandé)	au réel
22127	Frais sur chèques impayés	30.000
22128	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Frais inclus dans le coût d'acquisition de la carte
22129	Encaissement de chèques	
22130	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Credit au plus tard le premier jour suivant celui de l'encaissement
22131	Encaissement de chèques hors UEMOA	
22132	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Sur consultation
22133	Renouvellement / Cotisation annuelle	
22134	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Les cartes BACI sont VISA
22135	Carte Visa Business Executive	80 000 / an
22136	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Cf cotisation annuelle
22137	Confection de carte en urgence	Cf cotisation annuelle
22138	Frais de recondition de carte (sauf défautosité)	Cf cotisation annuelle
22139	Rédédition de code confidentiel	5 000
22140	Demande d'autorisation pour dépassément de plafond	10 000
22141	Opposition carte	
22142	Par le client: perte ou vol	10 000
22143	Par la banque: usage abusif (Société)	Gratuit
22144	Levée d'opposition	5 000
22145	Frais de restitutio	Gratuit
22146	Modification de contrat (carte, plafond,...)	Cf cotisation annuelle
22147	Exécution de carte (à décliner par type de carte)	Cf cotisation annuelle
22148	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Cf cotisation annuelle
22149	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Frais inclus dans le coût d'acquisition de la carte
22150	Encaissement de chèques	
22151	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Credit au plus tard le premier jour suivant celui de l'encaissement
22152	Encaissement de chèques hors UEMOA	
22153	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Sur consultation
22154	Renouvellement / Cotisation annuelle	
22155	Carte interbancaire internationale (avec VISA/MASTERCARD)	
22156	Carte Visa Business Executive	80 000 / an
22157	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Cf cotisation annuelle
22158	Confection de carte en urgence	Cf cotisation annuelle
22159	Frais de recondition de carte (sauf défautosité)	Cf cotisation annuelle
22160	Rédédition de code confidentiel	5 000
22161	Demande d'autorisation pour dépassément de plafond	10 000
22162	Opposition carte	
22163	Par le client: perte ou vol	10 000
22164	Par la banque: usage abusif (Société)	Gratuit
22165	Levée d'opposition	5 000
22166	Frais de restitutio	Gratuit
22167	Modification de contrat (carte, plafond,...)	Cf cotisation annuelle
22168	Exécution de carte (à décliner par type de carte)	Cf cotisation annuelle
22169	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Cf cotisation annuelle
22170	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Frais inclus dans le coût d'acquisition de la carte
22171	Encaissement de chèques	
22172	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Credit au plus tard le premier jour suivant celui de l'encaissement
22173	Encaissement de chèques hors UEMOA	
22174	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Sur consultation
22175	Renouvellement / Cotisation annuelle	
22176	Carte interbancaire internationale (avec VISA/MASTERCARD)	
22177	Carte Visa Business Executive	80 000 / an
22178	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Cf cotisation annuelle
22179	Confection de carte en urgence	Cf cotisation annuelle
22180	Frais de recondition de carte (sauf défautosité)	Cf cotisation annuelle
22181	Rédédition de code confidentiel	5 000
22182	Demande d'autorisation pour dépassément de plafond	10 000
22183	Opposition carte	
22184	Par le client: perte ou vol	10 000
22185	Par la banque: usage abusif (Société)	Gratuit
22186	Levée d'opposition	5 000
22187	Frais de restitutio	Gratuit
22188	Modification de contrat (carte, plafond,...)	Cf cotisation annuelle
22189	Exécution de carte (à décliner par type de carte)	Cf cotisation annuelle
22190	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Cf cotisation annuelle
22191	Assurance perte et vol de moyens de paiement	F